

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1925

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, du lot n° 38 de la copropriété située 54 rue Marietton

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Ebery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1925**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, du lot n° 38 de la copropriété située 54 rue Marietton

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte de la cession

Par arrêté n° 2023-05-15-R-0372 du 15 mai 2023, la Métropole de Lyon a exercé, à la demande de la Ville de Lyon, son droit de préemption à l'occasion de la vente du lot n° 38 d'une copropriété, cadastrée BI 16, située 54 rue Marietton à Lyon 9ème et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Realoft.

Le bien a été préempté, libre de toute occupation, au prix de 180 000 €, en vue de réaliser un équipement collectif, conformément à l'un des objectifs de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.

En effet, ce lot de copropriété, non bâti, est contigu à des parcelles inscrites en emplacement réservé n° 21 pour espace vert public sur la rue Tissot, dont la Ville de Lyon est déjà propriétaire.

La Ville de Lyon souhaite intégrer ce lot de copropriété au jardin Tissot dont la réalisation est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement.

Cette acquisition permettra à la Ville de Lyon d'étendre l'espace vert et de proposer une façade verte sur rue dans le cadre de son projet de rue aux enfants.

II - Désignation du bien cédé

Le bien préempté est constitué du lot n° 38, correspondant à la cour de l'immeuble en copropriété avec les 350/1 414 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot.

Le tout est situé sur un terrain propre cadastré BI 16, d'une superficie totale de 334 m², situé 54 rue Marietton à Lyon 9ème.

III - Conditions de la cession

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Lyon qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter à la Métropole ledit terrain, bien cédé libre de toute occupation, au prix de 180 000 €, conformément aux termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et à lui rembourser l'ensemble des frais inhérents à cette préemption.

La Ville de Lyon aura la jouissance du bien à compter du jour où la Métropole en aura, elle-même, la jouissance.

Vu les termes de l'avis de la DIE du 11 avril 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 180 000 €, à la Ville de Lyon, du lot n° 38 de la copropriété à usage de cour et les 350/1 414 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot, dans un tènement immobilier cadastré BI 16, situé 54 rue Marietton à Lyon 9ème, bien cédé libre de tout occupation, en vue de permettre l'extension du jardin Tissot.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 68 000 000 € en dépenses et 68 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 458200, pour un montant de 180 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309628-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
